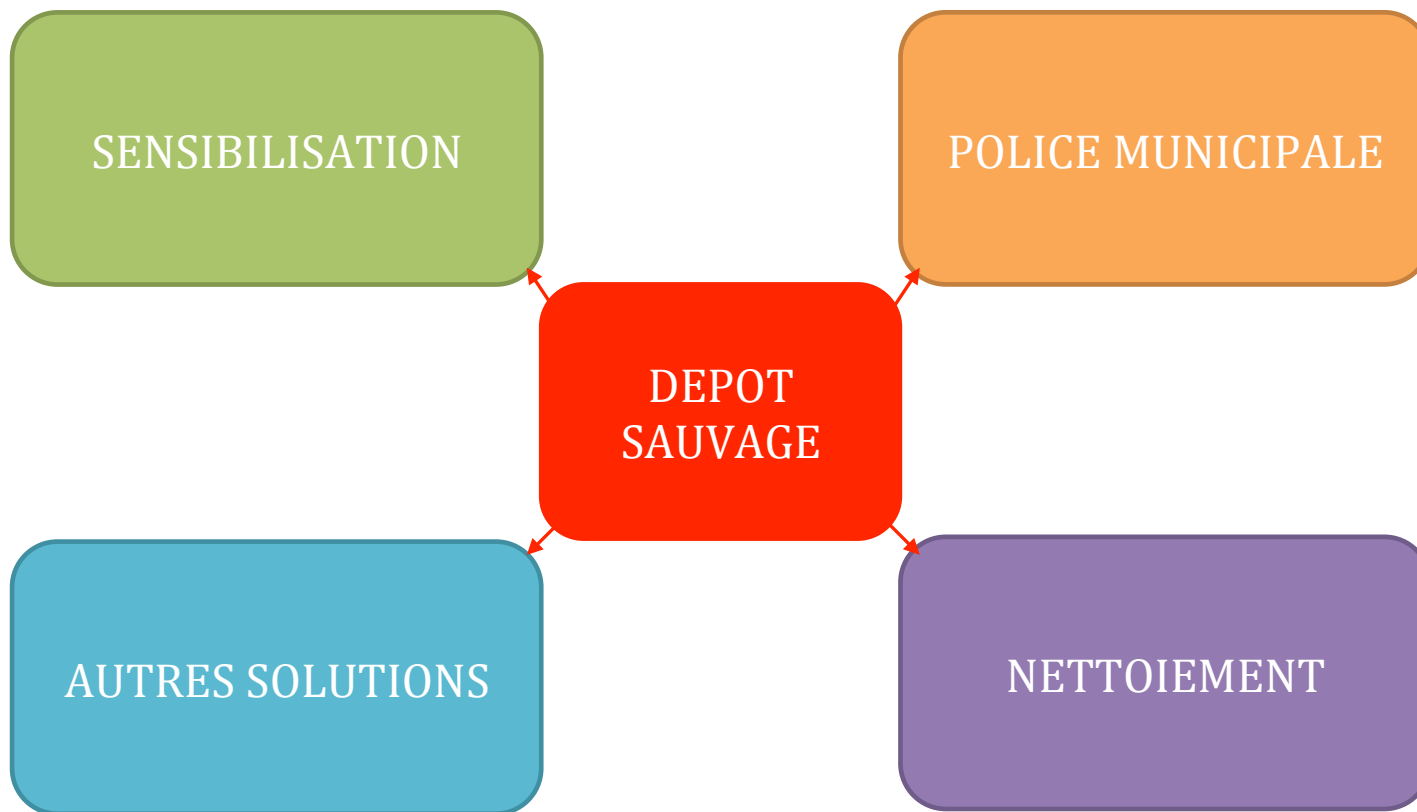




REDUIRE LES DEPOTS SAUVAGES SUR L'ESPACE PUBLIC



LE PRINCIPE D' ACTIONS DE LA MUNICIPALITE



SENSIBILISATION

INTERPELLATION DES USAGERS DU DOMAINE PUBLIC DE L'INTERDICTION DE L'ABANDON DE TOUT DECHET SUR L'ESPACE PUBLIC

- **Entre 2014 et 2015 :** Installation d'affiches plastifiées sur les sites concernés par la présence récurrente de dépôts sauvages avec distribution de courriers et d'avis aux riverains concernés : **expérimentation concluante permettant de résoudre les problèmes de salubrité sur certains sites récurrents.**
- **De 2015 à aujourd'hui :** Pérennisation et amélioration du dispositif : panneaux PVC installés sur des barrières de police et mis en place sur l'espace public quand nécessaire, associé à la distribution d'avis dans les boîtes aux lettres des riverains.



Dimension du panneau : 80 cm x 120 cm

Matériau : impression sur film
de lamination auto-adhésif sur
panneau PVC 10mm

CONSTAT GENERAL D'UNE DIMINUTION DU NOMBRE DE DEPÔTS SAUVAGES



POLICE MUNICIPALE

ARTICLE L2212-2 DU CGCT : LA POLICE MUNICIPALE A POUR OBJET D'ASSURER LE BON ORDRE, LA SÛRETÉ, LA SÉCURITÉ ET LA SALUBRITÉ PUBLIQUES

- **En Février 2016**: Création d'une police municipale. Arrivée du responsable du service en **octobre 2016**, effectif : 3 ASVP.
- **En 2017**: Renforcement de la police municipale par l'arrivée de 3 policiers. Démarrage des 1^{ères} verbalisations après une période de sensibilisation.
 - **22 mains-courantes rédigées dont 7 suppressions et 3 procès-verbaux**
- **En 2018** : Evolution des effectifs : 7 policiers et 3 ASVP : renfort des actions sur la salubrité
 - **61 mains-courantes rédigées dont 12 suppressions et 20 procès-verbaux**

L'ACTION CONJOINTE DU SERVICE PROPRETE ET DE LA POLICE MUNICIPALE PERMET D’AFFIRMER LA VOLONTE MUNICIPALE ET DE CONTENIR LES DEPOTS SAUVAGES. CES ACTIONS TENDENT A REDUIRE SIGNIFICATIVEMENT LA PROLIFERATION DES DEPOTS SUR L’ESPACE PUBLIC

NETTOIEMENT

UN DÉPÔT NON PRIS EN CHARGE APPELLE D'AUTRES DÉPÔTS

Les dépôts sauvages requièrent beaucoup d'énergie aux collectivités dont celui du nettoyage après constat sur le domaine public :

- **Dépôts identifiés** : enlèvement par le ou les auteurs sous peine de verbalisation;
- **Dépôts non identifiés ou contrevenant non joignable par la Police Municipale** : les agents communaux du service propreté se chargent de l'enlèvement du ou des dépôt(s)
 - **PERTE DE TEMPS ;**
 - **PERTE D'ENERGIE.**



AUTRES SOLUTIONS

En plus du dispositif mobile, la Ville tente de trouver d'autres solutions lui permettant de lutter contre les dépôts sauvages :



- **Réaménagement de l'espace** : Avant 2014 : l'un des points noirs de la Ville, présence fréquente et régulière de dépôts sauvages. Depuis mise en place du dispositif mobile : réduction du nombre de dépôts sauvages ; solution proposée : réaménagement de cet espace avec la création d'une place de stationnement dans la continuité de celles existantes.
- **Parution fréquente et régulière d'articles dédiés à la propreté** sur l'espace public dans le journal municipal et site Internet de la Ville (jour de collecte des encombrants, volumes de déchets collectés par les services de la Ville, etc.), campagne d'affichage sur la propreté.